# MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE RUE DE LA SCIENCE, 43 1 02/238.86.11

Direction générale de la formation, de la promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement à distance et des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G. ADMINISTRATEUR DELEGUE **CPEONS** 

RUE DES HALLES, 13 1000 BRUXELLES

Ref.: ½0./ 5397003 / Dossier pédagogique 50525

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
---- Unité de formation : STAGE D'INSERTION SOCIO - PROFESSIONNELLE Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Codo Pófóropos : 40313241161

Code Référence : 842122U11C1

ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE COMMUNALE RUE VERTE, 1 6530 THUIN Etablissement:

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis - STAGE / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du décret / Alternance (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1.	La présente demande émane du :  (1) Pouvoir organisateur : Administration communale de Thuin (2)  Gnamdinue 36 à 6530 Thuin						
O (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française :							
	dénomination Ecole Irodustaielle (2) Date et signature du chef d'établissement adresse complète Rue Vexte 1 ou du représentant du P.O. subventionné 6530 ThuiN (2) B. MONSEU n° de matricule 5.397.003 (2)	: (1) (2					
	n° de matricule : 3344.003	22					
2.	Transmis en date du :	iale.					
	<ul> <li>○ (1) Communauté française</li> <li>○ (1) Libre - confessionnel</li> <li>○ (1) Provincial et communal</li> <li>○ (1) - non confessionnel</li> </ul>						
3.	Intitulé de la formation: Code: (4) gy 21 22 v 11 L 1						
	Stage / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du Décret / Alternance (1)						
4.	Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de4 page(s) (2)						
5.	Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de						
6.	Classement de l'unité de formation :  (1) enseignement secondaire transition (1) qualification (1)  degré inférieur (1) superieur (1)						
	O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court :						
O (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long :							
7. Programme du stage / de l'épreuve intégrée / application de l'art 117 du décret / alternance . (1) 7.1. pour les étudiants : Repris en annexe n° 3 de							
	7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement : Repris en annexe n° 4 de page(s) (2)						
8.	Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de						
9.	nargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de						

<sup>(1)</sup> Biffer les mentions inutiles ou cocher (2) A completer

<sup>(3)</sup> A complèter par le Secrétaire permanent

<sup>(4)</sup> Réserve a l'administration

Dénomination des cours (2)  classement code U (7) nombre de péri des cours (6)  par élève /par gr d'élèves (1) (5)	0. Horaire de l'unité de formation :	Code de l'unité de formation : (4)				
Dénomination des cours (2)  Classement code U (7)  des cours (6)  STAGE. D'ENSERTION. SOCIO-PROFESSIONNEUE C.T. I. 80 Jose. In montre de périodes  Total des périodes  Réserve au Service d'Inspection  a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellers les 21/06/94  Li 21/06/94  J. LISON INSPECTRICE  Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique : ACCORD PROVISOIRE - PARO ACCORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière	10   Etudiant :	40		période	es (5)	
des cours (6)  par elève / par y d'élèves (1) (5) 80   Gaz   Internation    Total des périodes  Réserve au Service d'Inspection  a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellers  Voir 1 Annère d'1 fage Le 21/c6/94  J. LISON INSPECTRICE  b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :  ACCORD PROVISOIRE - PAR D'ACCORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière	10.2. Encadrement :				, ,	
Total des périodes  J. LISON INSPECTRICE  Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :  ACCORD PROVISOIRE - PARD ACORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière			des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes par élève /par groupe d'élèves (1) (5) (8)	
Total des périodes  Reserve au Service d'Inspection  a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellers  Voir 1 Annue d'1 faign  Li 21/c6/94  J. LISON INSPECTRICE  b Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique : ACCORD PROVISOIRE - PAR D'ACORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière	STAGE D'INSERTION	socio-Professiona			80 par trametre	
Réserve au Service d'Inspection  a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellers    Voir 1 Annère d 1 faigne   Li 21/c6/94   J. LISON     INSPECTRICE    Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :   ACCORD PROVISOIRE - PAR D'ACCORD (1)   En cas de décision négative, motivation de cette dernière						
Réserve au Service d'Inspection  a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellers    Voir 1 Annère d 1 faigne   Li 21/c6/94   J. LISON     INSPECTRICE    Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :   ACCORD PROVISOIRE - PAR D'ACCORD (1)   En cas de décision négative, motivation de cette dernière			*********		***************************************	
1 Réserve au Service d'Inspection  a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellers    Voir 1 Annère d 1 forge			************			
a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuellet s  Voir 1 Annere d'1 fage  Li 21/06/94  J. LISON INSPECTRICE  b Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière	•	Tota	ul des périodes			
b Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :  ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière	1 Réserve au Service d'Inspection					
b Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :  ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière	a. Observation(s) du (des) Inspecteu	ır(s) concernéis) relativ	es au dossier néd	agnainue lanne	ve(s) ávantuallaced	
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)  En cas de décision négative, motivation de cette dernière  OBSERVATIONS	Voir 1 Annere d'1. Le 21/06/94	Jagu	J. LISON INSPECTRICE	·		
OBSERVATIONS	b Décision de l'Administrateur péda ACCORD PROVISOIRE - P	gogique relative au dos 18 D'ACCORD (1)	sier pėdagogique	:		
	En cas de décision négative, motiv	ation de cette dernière				
	• .			-		
Date Signature Signature J. Meunier Administrateur Pédagogique	2 6 AOUT 1994 Date	Si	gnature :	Tye	J. Meunier istrateur Pédagogique	

<sup>(1)</sup> Bitter les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réserve à l'administration
(5) I periode = 50 minutes
(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(8) Le total de ces periodes sera prelevé sur la dotation de périodes

## FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

## Finalités générales

Conformement aux finalités de l'Enseignement de Promotion Sociale dans le Decret du 16/04/91 paru au Moniteur Belge le 25/06/91 en son article 7 :

- 1. Concourir à l'épanouissement individuel et promouvoir une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle, et scolaire.
- 2. Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### . Finalités particulières

THE TWO IS NOT THE CONTRACT OF THE PROPERTY OF

- Faire l'expérience d'une intégration dans un milieu professionnel.
- Amener l'élève, par la pratique d'une activité professionnelle, à une prise de conscience de sa personnalité (atouts, capacités, limites, ...) en vue d'identifier un projet personnel, professionnel ou formatif.
- Aider l'élève à s'orienter dans le choix de ses futures études par ce qu'il aura vécu en stage.

## CAPACITES PREALABLES

Le candidat ne devra pas disposer d'un titre d'études particulier. Toutefois, il devra :

- être à même de comprendre les consignes qui lui seront données dans l'exercice de son activité;
- faire preuve d'une motivation suffisante à l'exercice de cette activité:
- avoir suivi l'unité de formation précédente d'Insertion socio-professionnelle et d'initiation à la recherche d'emploi.

## PROGRAMME DES STAGES (1)

## 1. Programme de l'étudiant

#### L'étudiant :

- sera sensibilisé au monde du travail;
- sera capable d'observer le fonctionnement d'une équipe de travail ou d'une institution et de le décrire;
- découvrira et devra s'informer sur les spécificités de différentes formations:
- saura identifier le milieu professionnel susceptible de lui convenir;
- devra approfondir ses acquis antérieurs.

#### PROGRAMME DES STAGES (2)

### 2. Programme de l'enseignant

#### L'enseignant devra :

- accompagner le stagiaire dans son observation;
- stimuler la prise de contact avec le maître de stage (comment se présenter. comment solliciter un entretien, ...);
- evaluer la participation du stagiaire en relation avec son profil personnel:
- évaluer la capacité de celui-ci à rendre compte de son observation;
- accompagner et stimuler les prises de contact effectuées par le stagiaire dans le cadre de sa campagne de recherche d'emploi.

Annere 5

Stage d'insertion socioprofessionnelle

#### FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

## EN FIN DE FORMATION, L'ETUDIANT SERA CAPABLE

- & d'utiliser ses observations dans la formulation d'un choix ou dans le choix de la poursuite de sa formation
- 🔖 d'identifier le secteur professionnel qui lui convient
- ⋄ de structurer son projet personnel
- 🔖 de décrire le milieu professionnel dans lequel il a effectué son stage
- Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable de développer oralement, dans un langage simple, son expérience de stage en mettant en évidence ce que cette expérience lui a apporté pour mettre en oeuvre des stratégies d'insertion adaptées

## PROFIL DU CHARGE DE COURS

Il devra présenter les conditions requises d'un enseignant.